

Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.

S'agissant du soutien du pouvoir d'achat (titre 1^{er}), la loi prévoit la possibilité pour l'Etat, sauf en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, de réglementer les prix de produits ou de familles de produits de première nécessité et de publier par trimestre des comparaisons de prix, notamment avec les prix pratiqués en métropole, établies par les observatoires de prix et des revenus.

La LODEOM contient une série de mesures de soutien à l'économie et aux entreprises (titre 2) dont la création de zones franches d'activités dans les DOM ainsi que des mesures en faveur du secteur du tourisme (aide à la rénovation des hôtels, condition de résidence supprimée pour les touristes souhaitant se marier dans les collectivités du Pacifique afin de capter une partie de la clientèle du « tourisme nuptial »).

En matière de logement (titre 3), la loi en recentre la défiscalisation vers le logement social.

La loi prévoit la création d'un fonds de continuité territoriale (titre 4) en faveur des personnes ayant leur résidence habituelle dans les collectivités d'outre-mer.

Les dispositions de l'article 56 du titre 5 de la loi concernent l'IEDOM et l'IEOM :

- la composition du Conseil de surveillance de l'IEDOM est modifiée et un Comité économique consultatif est créé ;
- les missions de politique monétaire de l'IEOM sont réaffirmées et le Conseil de surveillance est investi du pouvoir de définir les instruments de politique monétaire, notamment en ce qui concerne le taux et l'assiette des réserves obligatoires ;
- enfin, les missions de l'IEOM sont élargies à la surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de compensation ainsi qu'à l'établissement de la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Cadre d'intervention pour l'outre-mer de l'AFD

Yves Jégo, Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, s'est félicité dans un communiqué daté du 28 mai 2009 de l'approbation par le Conseil d'administration de l'AFD (Agence française de développement) de son cadre d'intervention pour l'outre-mer. Le communiqué précise que l'AFD et OSEO ont décidé d'étendre la gamme des produits d'OSEO distribués dans l'outre-mer par l'AFD afin que les entreprises ultramarines bénéficient d'une offre financière complète, tant en matière d'aide à la création ou au développement que de soutien à l'export ou à l'innovation. Une convention cadre sera signée d'ici la fin du mois par les deux établissements sous le parrainage du Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer.

Surveillance financière en Europe

La Commission européenne a adopté le 27 mai 2009 une communication sur la surveillance financière en Europe. Cette communication repose sur les recommandations du groupe de travail présidé par Jacques de Larosière ; elle propose de réformer en profondeur l'architecture actuelle des comités chargés des services financiers en créant un Conseil européen du risque systémique (CERS) et un système européen de surveillance financière (SESF) constitué d'un réseau étroit d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec ces nouvelles autorités de surveillance européennes. Après une phase de consultation qui va durer jusqu'au 15 juillet prochain, des propositions législatives seront présentées à l'automne.

Revenu supplémentaire temporaire d'activité

Le décret n° 2009-602 du 27 mai 2009 instaurant, à compter du 1^{er} mars 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) dans les DOM ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon a été publié au J.O du 29 mai 2009. Le texte précise les conditions à remplir pour bénéficier de ce revenu, son montant, les modalités de son versement et de sa prise en compte pour le droit à certaines prestations sociales. Le dispositif financé par l'Etat s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du RSA, au plus tard, le 1^{er} janvier 2011.

Le RSTA mis en place par le Gouvernement en réponse à la crise sera versé à partir de juillet dans les Antilles.

Publications

Mise en œuvre du RSA et du CUI en outre-mer

René-Paul Victoria, député de la Réunion, a remis le 26 mai 2009 au Premier ministre, François Fillon, le rapport relatif à la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI). Le rapport recommande une évaluation du RSTA avant la mise en place du RSA.

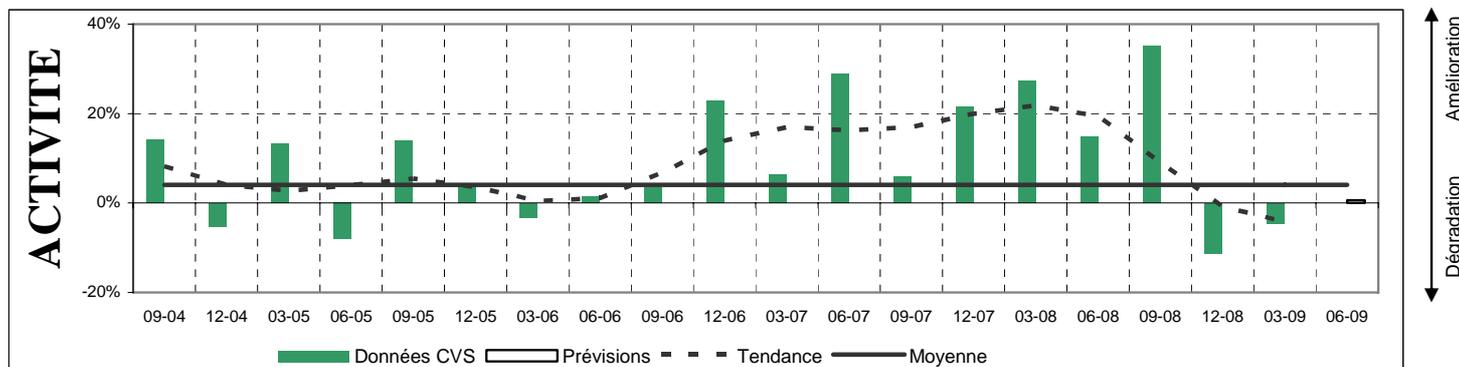
Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Rapport_Victoria.pdf

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

L'économie de la Guyane est restée atone au premier trimestre 2009 ...

Selon les résultats de l'enquête de conjoncture menée auprès d'un échantillon de 134 entreprises représentant tous les secteurs, l'activité économique a connu au premier trimestre 2009, une dégradation moins marquée qu'au quatrième trimestre 2008. L'activité économique guyanaise est cependant restée atone, en rupture avec la trajectoire de croissance entamée à mi-2006. Cette perte de dynamisme concerne particulièrement les secteurs du commerce, des services, du tourisme et de l'industrie. L'activité du secteur primaire est stable, alors que le BTP connaît un léger regain d'activité. Dans leur ensemble, les chefs d'entreprise font toujours état d'une forte dégradation de leur trésorerie, qui se maintient à un plus bas historique, d'un accroissement de leurs charges, et d'un allongement des délais de paiement. Face à une baisse de la demande, reflétée par la chute des carnets de commandes, les prix se sont assagis, et restent stables à fin mars 2009. Les effectifs, connaissent une légère dégradation, laissant augurer d'une nouvelle aggravation du chômage.



Le bulletin trimestriel de conjoncture peut vous être adressé gratuitement au format pdf par simple demande à l'adresse suivante : etudes@iedom-guyane.fr. Il est téléchargeable sur le site de l'IEDOM : www.iedom.fr.

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Spatial

Le 14 mai Ariane 5 a mis sur orbite les deux satellites scientifiques Herschel et Planck. Placés en orbite à 1,5 million de km de la Terre, ils seront chargés d'obtenir des informations indispensables à la compréhension de la formation de l'Univers. Herschel est le plus grand télescope jamais envoyé dans l'espace et devra étudier les étoiles trop lointaines pour être observées de la Terre. Planck aura pour mission de détecter des variations infimes de températures et donc de capter la lumière émise après le Big Bang. Astrium a fourni le télescope Herschel, et Planck a été développé par l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et le centre spatial danois. Ce programme de l'ESA s'élève à 1,8 milliard d'€ dont 130 millions pour le lancement et 600 millions d'€ de contrats pour les industriels. Il s'agit du deuxième tir de l'année pour le CSG, le 188^{ème} lancement d'une fusée Ariane et le 44^{ème} d'une Ariane 5.

Le pas de tir de la fusée Soyuz est en cours d'achèvement. Il reste à installer le portique mobile. Le site doit être opérationnel fin 2009 afin d'effectuer le premier lancement d'un Soyuz à cette date. Les premiers lanceurs sont attendus en septembre dans le département.

La société Inmarsat a choisi Arianespace pour le lancement de son nouveau satellite de télécommunications Alphasat I-XL. Inmarsat est client d'Arianespace depuis 28 ans, et ce contrat est le 8^{ème} signé par Arianespace depuis le début de l'année 2009. Ariane 6 devrait voir le jour en 2025. Alors qu'Ariane 5 arrive à mi-vie, Ariane 6 devrait être extrêmement modulable afin d'effectuer des lancements institutionnels et commerciaux dans la gamme de 3 à 6 tonnes.

Carburants

Une délégation d'élus locaux s'est rendue à Trinidad afin d'y rencontrer les dirigeants de Petrotrin (principale compagnie pétrolière du pays) et le ministère de l'Energie. Ils ont indiqué que Trinidad était prêt à reprendre son rôle de fournisseur de carburants de la Guyane, dès lors que la France obtiendra une dérogation aux normes de l'Union Européenne pour la Guyane. A Trinidad, l'essence ne sera aux normes européennes que fin 2010 et le diesel un an plus tard.

La mission d'information de l'Assemblée Nationale sur les mécanismes de fixation des prix du carburant dans les DOM s'est déplacée les 24 et 25 mai en Guyane avant de se rendre aux Antilles. Les membres de la mission ont rencontré les élus locaux, les responsables de la filière carburant des Antilles-Guyane, les services de l'Etat et les partenaires sociaux.

Etats Généraux

Les membres de l'atelier « les productions locales et les conditions d'un développement endogène » se sont rendus à St Laurent du Maroni pour y rencontrer les professionnels de la pêche ainsi que les agriculteurs. Les principales doléances sont : la régularisation et l'attribution du foncier nécessaire à l'agriculture dont les délais d'obtention sont très élevés, le niveau des subventions, l'amélioration de la formation et l'adaptation de la législation. Les agriculteurs espèrent ainsi bénéficier d'intrants moins chers achetés dans les pays voisins. Les pêcheurs de St Laurent du Maroni ont pu mettre en avant le manque de moyens destinés à soutenir leur filière et les risques sanitaires encourus par l'absence de marché aux poissons. Celui-ci a été fermé il y a plus d'un an à cause de graves manquements à l'hygiène.

Les membres de l'atelier « gouvernance » entrent dans une phase de recensement de données. Les membres de l'atelier vont se déplacer à Maripa-Soula ainsi qu'à St Georges avec la volonté d'auditionner des personnalités amérindiennes et bushinengues.

Construction

Le marché terrassements et ouvrages de la route d'accès au pont de l'Oyapock a été signé. Pour la part française, les travaux d'un montant global de 20 millions d'€ seront entièrement financés par l'Etat et devraient débuter au mois de juillet. 200 personnes seront mobilisées pour réaliser les 5,4 km de route qui relieront l'accès du pont au futur rond-point de la zone d'activité de Saint Georges. La DDE maître d'œuvre du projet est aussi chargée de la réhabilitation de la RN2 (route de l'Est). L'ouverture du pont à la circulation est prévue pour le courant du mois d'octobre 2010.

Habitat

La colline de Baduel a été classée zone à risques en raison de son exposition aux mouvements de terrain. Ce phénomène dû en partie à un grand nombre d'habitations insalubres, installées en zone non constructible, menace directement 200 des 500 foyers de la colline. La construction d'habitations illégales accélère la déforestation et l'érosion accentue les risques d'éboulement. Un programme d'urgence a été mis en place afin de pouvoir reloger les habitants menacés.

Tourisme

Les professionnels du tourisme ont lancé la mission « appui technique et conseil pour la structuration et la mise en place d'un réseau de lodges et d'un processus de labellisation en Guyane ». Ce programme s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de la Guyane. Le manque de structures d'hébergements adaptées est l'un des points faibles de l'offre touristique guyanaise. Trois nouveaux lodges sont actuellement en projet. La labellisation d'inscrira dans le cadre du partenariat « terre d'Amazonie ».

Le tourisme est le secteur qui a la plus besoin de main d'œuvre. Il représenterait 26 % du nombre total de projets de recrutement pour l'année 2009.

Les Iles du Salut séduisent de plus en plus de croisiéristes. 14 000 y ont fait escale l'année dernière, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2008. Les Iles du Salut sont une escale idéale d'une journée pour une croisière entre le Brésil et les Caraïbes. Les professionnels du secteur essaient d'adapter leur offre afin de tenir compte des exigences de ce type de clientèle.

Télécommunications

L'opérateur de télécommunications Orange a officiellement lancé son offre 3G+ le 28 mai. Ce système qui permet d'accéder au haut débit à partir de son téléphone mobile n'est disponible que pour les bassins cayennais et kourouciens et devrait être disponible à Saint Laurent du Maroni à la fin de l'année. L'opérateur Only lancera son offre 3G à la rentrée.

Biocarburant

Le projet de production de biocarburant à partir de cannes à sucre est suspendu faute d'investisseurs. Le projet de culture prévoyait une exploitation sur plus de 30 000 ha et l'emploi de 1 000 personnes pour un investissement de 500 millions d'€. Dans son étude de faisabilité, l'ADEME avait souligné que la production de canne à sucre pour la seule Guyane serait difficilement rentable.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel	
Prix (Source : INSEE)	Prix à la consommation (hors tabac) – mars 2009 (Indice base 100 : année 1998)	118,7	0,0 %	+ 1,6 %
Emploi (Sources : DDTEFP et ASSEDIC)	Demandeurs d'emploi (DEFM1) - à fin mars 2009 Indicateur de chômage - à fin janvier 2009 Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – A fin mars 2009	12 757 19,6 % 4 950	+ 3,2 % + 0,7 point - 7,7 %	+ 11,0 % + 1,8 point + 9,9 %
RMI (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - à fin avril 2009 Cumul 2009 des prestations nettes versées	11 008 20,9 M€	+ 1,3 %	- 3,0 % - 2,7 %
Commerce extérieur (Source : Douane)	Exportations – mars 2009 Cumul 2009 Importations - mars 2009 Cumul 2009 Taux de couverture en cumul - à fin mars 2009	7,5 M€ 19,1 M€ 73,3 M€ 229,1 M€ 8,3 %	+ 51,2 % + 33,7 %	- 19,6 % - 25,8 % - 26,3 % + 2,4 % -3,2 points

LES SECTEURS D'ACTIVITE

Espace (Source : Arianespace)	Tirs effectués – à fin mai 2009 Rappel cumul 2008	2 tirs Ariane 5 (4 satellites) 6 tirs Ariane 5 pour 10 satellites
Riz (Sources : DAF Guyane et Douane)	Production de riz (2 ^{ème} tranche 2008) Cumul année 2008 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche) Exportations de riz (cumul à fin mars 2009)*	5 983 tonnes (- 6,1 % sur un an) 9 704 tonnes (+ 11,9 % sur un an) 2 388 tonnes (+ 124,8 % sur un an) pour 3,6 M€ (+ 786,0 %)
BTP (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – avril 2009 Cumul de janvier à fin avril 2009	6 197 tonnes (+ 24,1 % sur un an) 28 933 tonnes (- 3,8 % sur un an)
Pêche (Sources : IFREMER, DAM et Douane)	Prises de crevettes (cumul à fin avril 2009) Exportations de crevettes (cumul à fin mars 2009)	500,3 tonnes (- 31,0 % sur un an) 264,4 tonnes (- 38,4 % sur un an)
Or (Source : Douane)	Exportations (cumul à fin mars 2009)	4,3 M€ (- 59,6 %)
Bois (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin décembre 2008)	71 302 m3 (+ 27,4 % sur un an)

* données d'avril et mai 08 non disponibles

PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)					
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR mai 2009			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,2583%	1,0565%	0,8549%	0,7649%	0,8900%	1,2870%	1,4860%	1,6500%

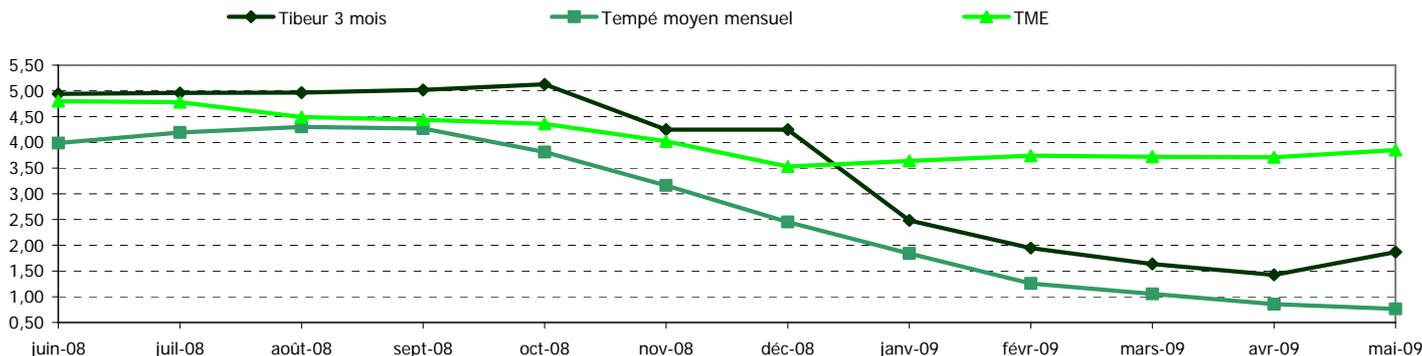
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
3,74%	3,72%	3,71%	3,85%	3,94%	3,92%	3,91%	4,05%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,83%			
Prêts à taux variable		7,93%			
Prêts relais		8,05%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,36%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,92%	Découverts en compte (1)		14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		10,04%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

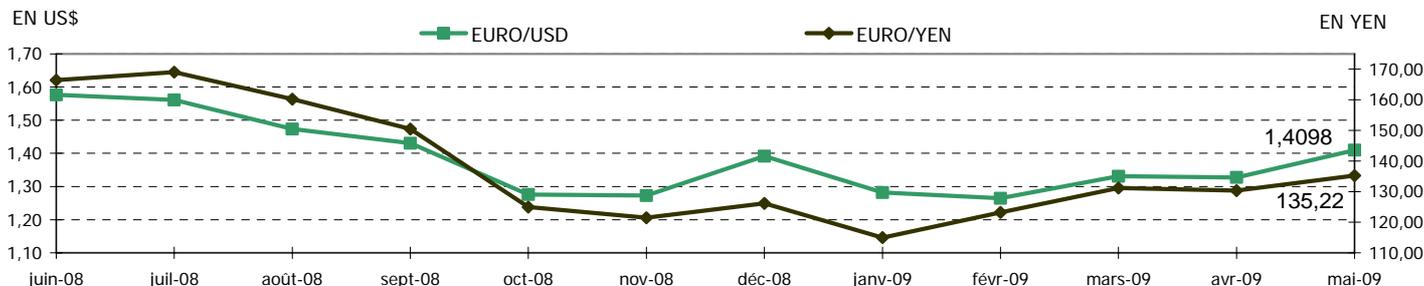
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4098	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2413	EURO/SRD (Surinam)	3,84284
EURO/JPY (Japon)	135,2200	EURO/BWP (Botswana)	9,78382	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,50582
EURO/CAD (Canada)	1,5501	EURO/SCR (Seychelles)	19,6131	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1374
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87290	EURO/MUR (Maurice)	45,3971	EURO/BBD (La Barbade)	2,79980
EURO/SGD (Singapour)	2,0350	EURO/BRL (Brésil)	2,8320	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,79144
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9273	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,00610	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2718,92	EURO/XCD (Dominique)	3,77973	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK